



22, Avenue de Verdun – 33220 SAINTE FOY LA GRANDE

Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyen.fr

Rapport sur le Prix et la Qualité du service Public de l'Assainissement Collectif

> Territoires : Sainte-Foy-La-Grande
Pellegrue
Port Sainte Foy et Ponchapt

> Exercice 2025 – Indice A

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE



SOMMAIRE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	4
1.1. Organisation administrative du service	4
1.2. Estimation de la population desservie	5
1.3. Conditions d'exploitation du service	5
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.5. Nombre d'abonnements	5
1.6. Volumes facturés	7
1.7. Caractéristiques du réseau de collecte et de transfert	7
1.8. Ouvrage d'épuration des eaux usées	7
1.8.1 Station d'épuration de PELLEGRUE	7
1.8.2 Station d'épuration d'EYNESSE	9
1.8.3 Station d'épuration des LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	10
1.8.4 Station d'épuration de MARGUERON	11
1.8.5 Station d'épuration de LA ROQUILLE	12
1.8.6 Station d'épuration de PINEUILH	13
1.8.7 Station d'épuration de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	17
1.9. Glossaire	20
2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21
2.1. Tarifs en vigueur	21
2.1.1 Territoires de SAINTE FOY LA GRANDE, PINEUILH ET PELLEGRUE	21
2.1.2 Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	22
2.2. Prix du service	22
2.3. Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune	22
2.4. Le prix de l'assainissement	23
2.4.1 Evolution du tarif de l'assainissement	23
2.5. Recettes	26
2.6.1 Recettes de la collectivité*	26
2.6.2 Recettes de l'exploitant	26

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
3.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	27
3.2. Conformité de la collecte.....	29
3.3. Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration	29
3.4. Conformité de l'évacuation des boues.....	29
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	30
4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice	30
4.2. État de la dette	31
4.3. Amortissements réalisés.....	31
4.4. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	31
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
5.1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	33
5.2. Opérations de coopération décentralisée	33
6. PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .	34
6.1. Territoires de SAINTE FOY LA GRANDE et PELLEGRUE.....	34
6.2. Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	35

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

1.1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1^{er} Janvier 2014 la compétence Assainissement collectif de la commune de Pellegrue et du S.I.A.E.P.A. du canton de Sainte Foy la Grande. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe les communes de :

AURIOLLES	LISTRAC-DE-DUREZE	SAINT ANDRE ET APPELLES
CAPLONG	MARGUERON	SAINT AVIT DE SOULEGES
EYNESSE	MASSUGAS	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
LANDERROUAT	PELLEGRUE	SAINT FOY LA GRANDE
LA ROQUILLE	PINEUILH	SAINT PHILIPPE DU SIGNAL
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	SAINT QUENTIN DE CAPLONG
LIGUEUX	RIOCAUD	

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les territoires dits de « SAINTE FOY LA GRANDE », « PELLEGRUE » ainsi que la communes de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT depuis 2023 :

EYNESSE	SAINT-FOY-LA-GRANDE,	
LA ROQUILLE	SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL,	
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	PELLEGRUE	
MARGUERON	PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	
PINEUILH		
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,		
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE,		

Les périmètres comprennent **7 systèmes d'assainissement collectif** indépendants.

1.2. Estimation de la population desservie

La population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est estimée **12 292 habitants**.

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **VEOLIA EAU** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2032.

Le territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT a été intégré au territoire depuis le 1^{er} Janvier 2023.

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	Assainissement complet
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Contrôle des branchements, curage hydrodynamique, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voir, traitement des boues)

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

1.5. Nombre d'abonnements

Abonnements	2023	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 825	5 870	X	X
Nombre d'abonnements non domestiques / Entreprises de dépotage des matières de vidange (avec conventions de déversement)	22	21	X	X
Nombre total d'abonnements	5 847	5 891		

Abonnements	2023	2024	2024	Variation
EYNESSE	PAS DE DONNEES	115	PAS DE DONNEES	
LA ROQUILLE	PAS DE DONNEES	52	PAS DE DONNEES	
LESLEVES-ET-THOUMEYRAGUES	PAS DE DONNEES	54	PAS DE DONNEES	
MARGUERON	PAS DE DONNEES	96	PAS DE DONNEES	
PELLEGRUE	PAS DE DONNEES	253	PAS DE DONNEES	
PINEUILH	PAS DE DONNEES	2161	PAS DE DONNEES	
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	PAS DE DONNEES	139	PAS DE DONNEES	
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	PAS DE DONNEES	397	PAS DE DONNEES	
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	PAS DE DONNEES	1522	PAS DE DONNEES	
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	PAS DE DONNEES	188	PAS DE DONNEES	
PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	850	893	PAS DE DONNEES	
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS DOMESTIQUES	5 825	5 870		

Abonnements	2025
SECTEUR SAINTE FOY LA GRANDE	X
SECTEUR PELLEGRUE	X
SECTEUR PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	X
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS DOMESTIQUES	X

1.6. Volumes facturés

Volumes [m ³]	2023	2024	2025	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques [m ³]	399 041	417 293	X	
Volume de dépotage des matières de vidange [m ³]	3548	5227	X	
Total des volumes facturés [m³]	402 589	422 520	X	

1.7. Caractéristiques du réseau de collecte et de transfert

	2023	2024	2025	Variation
Total réseaux (km)	97,1*	104,5	111,16	6,37%
Dont collecteurs gravitaires	53,692*	57,396	92,338	60,88%
Dont canalisations de refoulement + canalisations sous vide	43,408*	47,104	18,822	-60,04%
Nombre de déversoirs d'orage	6	6	4	-33,33%
Nombre de stations sous vide	2	2	2	0,00%
Nombre de poste de relevage	53	53	53	0,00%

* Donnée corrigée depuis le RPQS de l'exercice 2023.

1.8. Ouvrage d'épuration des eaux usées

1.8.1 Station d'épuration de PELLEGRUE

> Caractéristiques principales :

- Type de station : Traitement biologique par lits bactériens + filtre à sable plantés de roseaux
- Commune d'implantation : PELLEGRUE
- Capacité nominale : 940 Equivalent habitant
- Mise en service : 18/10/2013
- Milieu récepteur du rejet : Le Vallon confluent Durèze
- Nombre d'abonnés raccordés : 272
- Population estimée raccordée : 465 hab. (cf. bilan SATESE)

> **Capacité nominale :**

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	56,4 kg/j	141 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral du 09/10/2019) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration réductible (mg/l)
DBO ₅	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou	35	85
NH ₄			15	
NTK			20	
P _{total}			1,50	
Ortho phosphates			4,50	

> **Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 23/10/2025)**

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	7	46	9	5,3	24,5	1,1

Le volume journalier moyen est établi à 56,6 m³/j (64,6 m³/j en 2024).

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique y compris pour le paramètre phosphore.

Le suivi physico-chimique et biologique au niveau du suivi du ruisseau « La Durèze » n'est plus demandé à partir de 2022 - suite à une décision du groupe de travail PDOM (Agence de l'Eau, DDTM, OFB et SATESE)

> **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :**

	2023	2024	2025	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	-	-	-	-

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement est en cours sur l'exercice 2026.

1.8.2 Station d'épuration d'EYNESSE

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : EYNESSE
- Date de mise en service : Janvier 2009
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 500 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Ruisseau en amont du Ponceau
- Nombre d'abonnés raccordés : 101*
- Population estimée raccordée : 185 hab*. (cf. bilan SATESE)

* Hors nouveaux abonnés suite aux travaux d'extension du secteur des Petits et Grands Régniers finalisés en Août 2024.

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	30 kg/j	75 m ³ /j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 17/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration réductrice (mg/l)
DBO ₅	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 25/09/2025)

Paramètre	2021	2022	2023	2024	2025
Volume journalier moyen estimé (m ³ /j) – cf. bilan SATESE	20,00	NC	NC	13,80	NC

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	<3	31	12	2,5	78,52	9,2

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique.

Au niveau du suivi du ruisseau « le Limousin », compte tenu que ce dernier n'est pas identifié comme une masse d'eau et constitue un affluent très proche de la Dordogne et qu'au regard de la taille du système d'assainissement d'Eynesse, l'application du maximum abordable classe le système d'assainissement comme ne présentant pas une pression significative, et qu'après avis du groupe de pressions domestiques (groupe PDOM composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du SATESE, de la DDTM et de l'OFB), la réalisation d'un suivi physico-chimique dans le milieu récepteur a été supprimé.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement est en cours sur l'exercice 2026.

1.8.3 Station d'épuration des LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES
- Date de mise en service : Mars 2008
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 216 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Ruisseau La Gravouse
- Nombre d'abonnés raccordés : 89
- Population estimée raccordée : 158 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	13 kg/j	39 m ³ /j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 24/09/2025)

Paramètres	2021	2022	2023	2024	2025
Volume journalier moyen estimé (m ³ /j) – cf. bilan SATESE	12,7	13,0	NC	12,0	14,0

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	<3	22	<2	2,5	42,53	9,4

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique.

Les deux étages de cette unité de traitement ne permettent pas de traiter dans de bonnes conditions les eaux usées de la commune. En effet, depuis plusieurs années les bordures des filtres s'affaissent, induisant un risque d'écoulement d'eaux brutes sur le sol. De plus, cette anomalie ne permet pas à l'exploitant de réaliser les opérations nécessaires à l'éradication du liseron par ennoyage sur le premier étage. Malgré les problèmes rencontrés sur les filtres, les performances de la station sont satisfaisantes. Les concentrations en azote traduisent une bonne respiration des deux filtres.

Au niveau du suivi d'incidence sur le ruisseau « La Gravouse », compte tenu de l'absence récurrente d'impact des effluents traités et suite à une décision du groupe PDOM (groupe composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du SATESE, de la DDTM et de l'OFB), la prescription relative à la réalisation d'un suivi physico-chimique du milieu récepteur a été supprimée.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement est en cours sur l'exercice 2026.

1.8.4 Station d'épuration de MARGUERON

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : MARGUERON
- Date de mise en service : Octobre 1986
- Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
- Capacité nominale : 300 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : fossé puis La FONCHOTTE
- Nombre d'abonnés raccordés : 86 (2021)
- Population estimée raccordée : 150 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NKj	Pt	Débit référence
Capacité	18 kg/j	36 kg/j	21 kg/j	2,6 kg/j	1,2 kg/j	45 m ³ /j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration réductible (mg/l)
DBO ₅	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		150

> Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 23/10/2025)

En l'absence de dispositifs permettant de mesurer les débits en entrée et sortie de station, la charge hydraulique reçue sur la station ne peut être estimée.

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	12	48	161	26	30	10

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique, excepté pour le paramètre MES en lien avec la présence de micro-algues dans l'eau rejetée par la station (nécessaires à l'épuration).

En conclusion, les résultats d'analyses confirment le bon fonctionnement global du lagunage. Toutefois, plusieurs points de vigilance doivent être signalés : la présence de ragondins, l'état dégradé de la géomembrane du dernier bassin susceptible d'entraîner des infiltrations et une baisse du niveau d'eau, ainsi que la présence inexpliquée d'effluent urbain à l'extérieur de la station au niveau du rejet, pouvant traduire un défaut d'étanchéité. Les infiltrations d'eaux sur ces points, associées à une forte évaporation en période de fort ensoleillement, peuvent provoquer une baisse du niveau du bassin et l'absence de surverse.

Compte-tenu de ces éléments, la collectivité a engagé en 2026 une opération de réhabilitation comprenant entre autres :

- > La création d'un by-pass gravitaire de la lagune n°3 ;
- > La création d'un branchement d'AEP ;

- > L'ajout d'un dégrilleur automatique en lieu et place du dégrilleur manuel (avec branchement électrique) ;
- > Le curage des boues accumulées dans le bassin de la lagune n°3 ;
- > La dépose et remplacement du dispositif d'étanchéité existant ;
- > La création d'un regard de prélèvement en amont de la lagune n°1.

Une bathymétrie des 3 lagunes a été réalisée en 2022. La bathymétrie de la lagune n°3 a été mise à jour en mai 2026.

Au niveau du suivi du ruisseau « Le Fonchette », l'absence d'impact du rejet au regard des analyses réalisées et suite à une décision du groupe de travail PDOM (Agence de l'Eau, DDTM, OFB et SATESE), le suivi physico-chimique n'est plus demandé à partir de 2022.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement est en cours sur l'exercice 2026.

1.8.5 Station d'épuration de LA ROQUILLE

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : LA ROQUILLE
- Date de mise en service : Mai 2012
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 130 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Les SANDAUX après infiltration
- Nombre d'abonnés raccordés : 47 (cf. bilan SATESE)
- Population estimée raccordée : 91 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	8 kg/j	15,6 kg/j	11,7 kg/j	1,95 kg/j	0,26 kg/j	20 m³/j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 24/09/2025)

Paramètres	2021	2022	2023	2024	2025
Volume journalier moyen estimé (m³/j) – cf. bilan SATESE	5,80	5,99	5,30	6,40	6,00

Estimation à partir du compteur de la chasse du 1^{er} étage.

2025 : Volume entrant sur la base des résultats du bilan d'autosurveillance réglementaire effectué du 02/06/2025 au 03/06/2025.

Le taux de collecte du réseau demeure faible au regard du nombre d'abonnés et du volume traité en station.

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	< 3	31	< 2	4,3	58,4	11

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique.

De nombreux dysfonctionnements au niveau du comptage des bâchées sont constatés au niveau du système de bâchées alimentant le deuxième étage de filtration.

Sur le premier étage de filtration, la roselière présente un développement hétérogène : la densité des roseaux est plus faible à une extrémité du casier n°1. Le casier n°2 se caractérise par une prolifération importante d'orties, qui supplantent progressivement le développement des roseaux.

Sur le second étage de filtration, le casier n°1 est colonisé par les orties ainsi que par du liseron, dont la présence provoque la verse des roseaux. Le casier n°2 présente un développement des roseaux plus satisfaisant, bien que des foyers d'orties y soient localisés ; quelques pousses de liseron sont par ailleurs relevées à ses extrémités.

Enfin, les abords des lits des deux étages de filtration sont envahis par les orties.

Pour rappel, concernant le suivi d'incidence, compte tenu de l'infiltration totale des effluents et après avis du groupe PDOM (composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, SATESE et DDTM), la prescription relative à la réalisation de contrôles de terrain et d'un suivi physico-chimique et biologique à réaliser dans le milieu récepteur le Sandaux est supprimée à partir de 2022.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement est en cours sur l'exercice 2026.

1.8.6 Station d'épuration de PINEUILH

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : PINEUILH
- Mise en service : Février 1984 – réhabilitation en 2014/2015
- Type de station : Traitement biologique par boues activées
- Filière boues : silo épaisseur + presse à vis
- Capacité nominale : 15 000 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : la DORDOGNE
- Nombre d'abonnés raccordés : 3966
- Population estimée raccordée : 6 937 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	Débit
Capacité	900 kg/j	1800 kg/j	1350 kg/j	2737 m ³ /j

- > **Prescriptions de rejet** « Arrêté préfectoral n° SEN/2014/02/26-07 d'autorisation du système d'assainissement de Pineuilh d'une capacité de 15000 EH du 25/11/2010 » :

Paramètre :	Rendement min. (%)	Concentration max. (mg/l)
DBO₅	80	25
DCO	75	125
MES	90	35

> **Charges reçues par l'ouvrage**

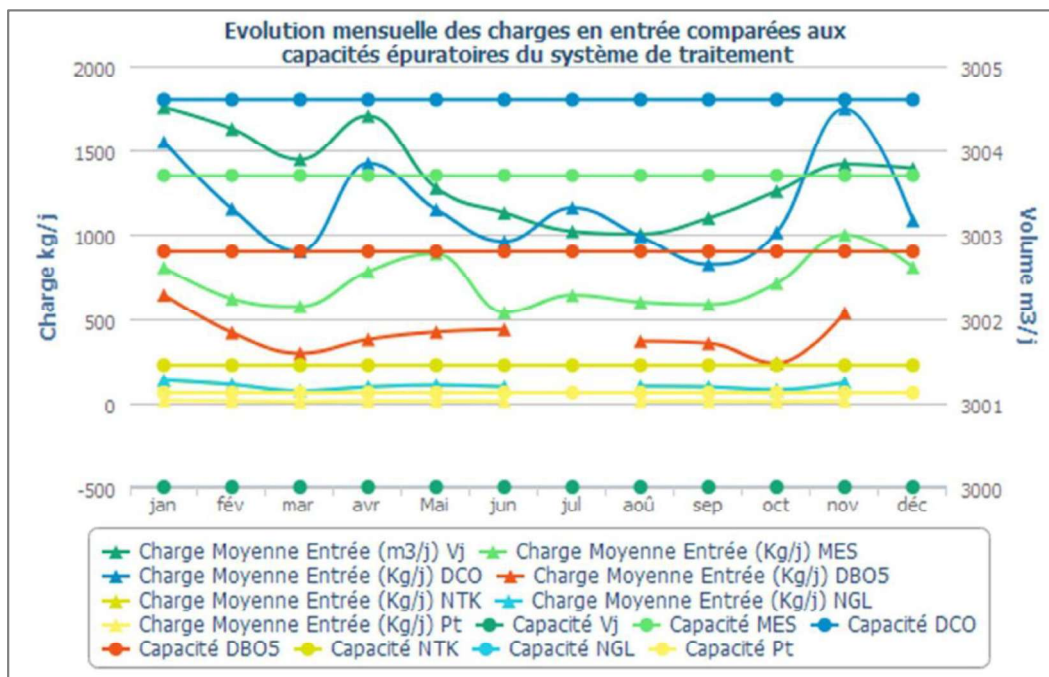
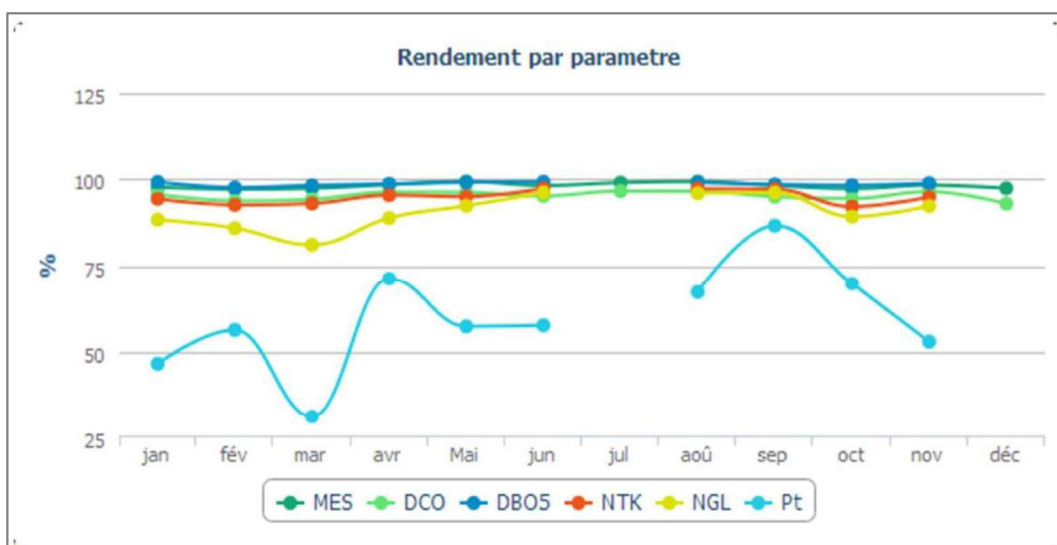
Charges hydrauliques - volumes mesurés (RAD 2025) :

Paramètre	2021	2022	2023	2024	2025
Volumes entrants (m ³ /an)	540 337	441 286	550 055	562 874	484 549
Apports extérieurs (m ³ /an)	11801	6 432	4 386	5 212	5 280
Volumes entrants moyen (m ³ /j)	1 480	1 209	1 507	1 556	1 344
Volumes entrants max (m ³ /j)	5 784	-	2 960	2 335 (Mars)	1 755 (Janvier)
Volumes déversés en tête de station (m ³ /an)	0	29	1 660	2 175	65

Le débit référence estimé est égal à 2 737 m³/j (soit 90% par rapport à la capacité de l'ouvrage).

À partir des bilans d'auto surveillance (RAD 2025) :

Paramètre	MES	DCO	DBO ₅	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponible	24	24	12	12	12	12
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES (Kg/an)	259 614	423 945	123 120	29 982	30 209	3 539
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES (Kg/an)	4 892	19 763	1 613	1 525	2 791	1 422
Rendement de la station d'épuration	98,12 %	95,34 %	98,69 %	94,91 %	90,76 %	59,82 %
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/L)	10,0	40,4	4,0	3,8	6,9	3,5

Charges entrantes :**Performances épuratoires :**

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux normes de rejet.

> **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :**

Paramètre	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	264,2	240,3	195,1	239,8	226,0

Production de boues (extraction de la filière biologique) = 25 041 m³.

Les boues sont déshydratées et envoyées en compostage sur la plateforme de PAPREC AGRO à St Christophe de Double.

1.8.7 Station d'épuration de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT
- Mise en service : Août 1980
- Type de station : Traitement biologique par boues activées
- Filière boues : presse à vis
- Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : la DORDOGNE
- Nombre d'abonnés raccordés : 714 (cf. Bilan ATD24)
- Population estimée raccordée : NC

Capacité nominale :

Paramètre	DBO5	Débit de référence
Capacité	120 kg/j	300 m ³ /j

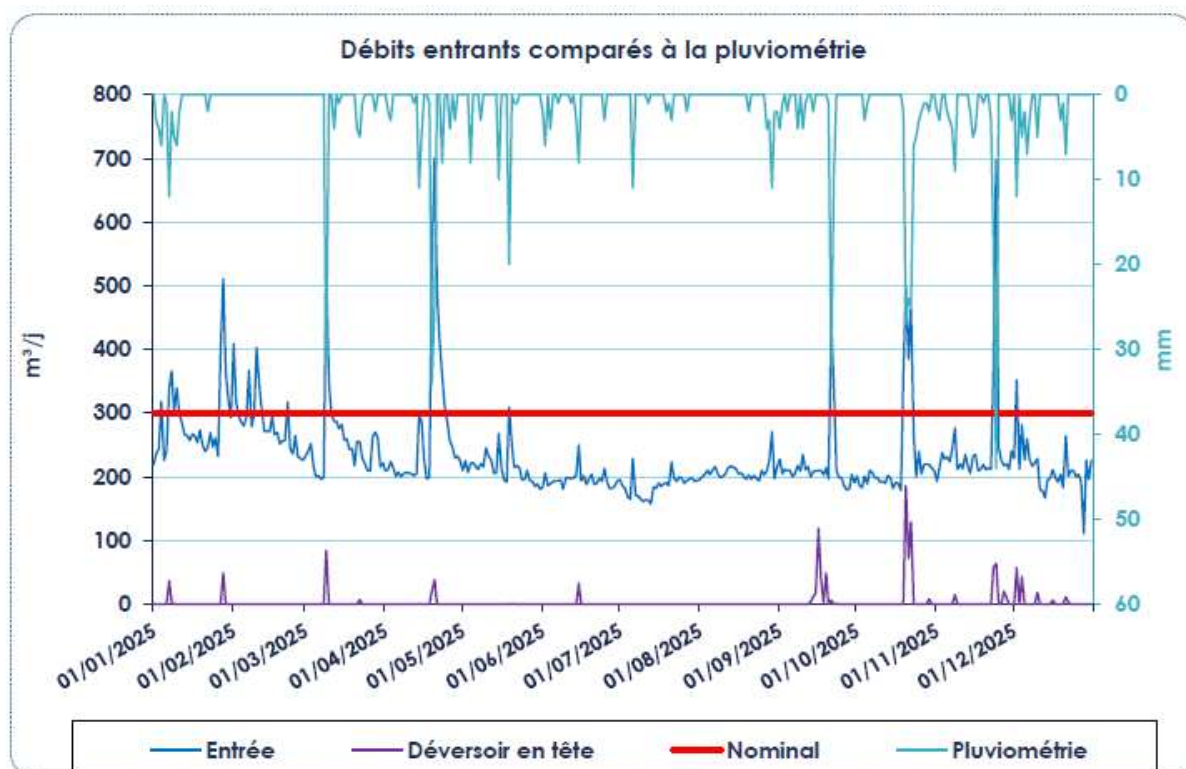
> Prescriptions de rejet :

Milieu récepteur du rejet : la Dordogne
Autorisation de rejet : 1^{er} octobre 2012

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	70 %	ou	25 mg/L	50 mg/L
DCO	75 %	ou	125 mg/L	250 mg/L
MES	90 %	ou	35 mg/L	85 mg/L

> Volumes entrants :

Volumes [m ³]	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Volume entrants annuels	120 356	77 616	94 088	106 723	85 421	-19,96%
Volume journalier moyen	330	213	258	292	234	-19,86%
Volume journalier max.		614	1 021	854	701	-17,92%
<i>Nombre de dépassements</i>		<i>20</i>	<i>69</i>	<i>117</i>	<i>34</i>	<i>-70,94%</i>
Volumes déversés en tête de station	3 440	27	2 198	3 528	1 223	-65,33%
<i>Nombre de déversements non justifiés</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>19</i>	<i>280,00%</i>



> **Charges reçues par l'ouvrage :**

Valeurs moyennes enregistrées sur la base de 12 bilans (hors point A2)

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES	115 kg/j	367 kg/j	270 kg/j
Concentrations de substances polluantes SORTANTES	4,8 mg/L	45,8 mg/L	14,6 mg/L
Rendement de la station d'épuration	99 %	97 %	99 %

Sur l'année 2025, le volume moyen journalier arrivant en tête de station est de 234 m³/j (soit 78% du débit référence). Le volume moyen entrant est en baisse par rapport à 2024 (292 m³/j), à corroborer avec la pluviométrie.

Les concentrations mesurées en sortie et les rendements épuratoires sont satisfaisants.

La capacité hydraulique de la station a été dépassé 34 fois en 2025 (9 % du temps).

34 jours de déversement sont identifiés sur le point A2. Le volume maximum déversé est atteint le 20 octobre 2025 avec 186 m³ mesuré sur ce point. 11 jours présentent des volumes inférieurs à 10 m³/j.

Pour rappel, les principaux dysfonctionnements importants relevés dans le cadre du diagnostic de l'ouvrage sont les suivants :

- Intrusions importantes d'eaux claires parasites lors d'événements pluvieux
- Retour d'eaux traitées dans le canal de comptage qui permet de mesurer les effluents déversés directement au milieu naturel - la valeur enregistrée n'est donc pas représentative

Une étude diagnostique du système de collecte a été finalisée en Janvier 2026. Le programme de travaux hiérarchisé qui en découle présente :

- ✓ La réhabilitation des réseaux (phase 1, 2025 - 2028).
- ✓ La démolition de la station et transfert des effluents vers Ste Foy La Grande (phase 2, 2028 - 2032), création d'un nouveau poste de transfert des effluents. Ces travaux sont soumis à une réhabilitation partielle de la station de Ste Foy La Grande au préalable.*

* Plusieurs scénarios concernant le devenir de la STEP ont été présentés dans le cadre de l'étude diagnostique. Les études de projet sont à démarrer courant 2026-2027.

Compte tenu des résultats du diagnostic de structure des ouvrages de la filière biologique, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN engagera à l'horizon 2030, le transfert des effluents collectés sur la commune de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT sur la station d'épuration PINEUILH / SAINTE FOY LA GRANDE.

La faisabilité de l'opération et les différents scénarios techniques ont été étudié par le bureau d'étude EES AQUALIS dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif PINEUILH / SAINTE FOY LA GRANDE terminée en janvier 2026. Les études de projet seront à débiter prochainement.

> Quantité de boues issues de l'ouvrage [tMS] :

Paramètre	2024	2025	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	20,7	25,7	24,15%

Production de boues (extraction de la filière biologique) = 4 668 m³

Les boues sont déshydratées et envoyées en compostage sur la plateforme de PAPREC AGRO à St Christophe de Double.

1.9. Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

2.1.1 Territoires de STEINTE FOY LA GRANDE, PINEUILH ET PELLEGRUE

Date de la délibération	TERRITOIRE DE STEINTE FOY LA GRANDE - PINEUILH	TERRITOIRE DE PELLEGRUE
07/12/2021	Prime fixe 90,49 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,2007 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,5865 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m ³) : 3,7477 €/m ³	Prime fixe 83,4676 € Part variable 3,3792 €/m ³
06/12/2022	Prime fixe 90,49 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,2007 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,5795 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,7289 €/m ³	
27/11/2023	Prime fixe 93,50 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,2513 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,6490 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,8058 €/m ³	
11/12/2024	Prime fixe 94,3020 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,3867 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,7924 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,9527 €/m ³	
08/12/2025	Prime fixe 94,30 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,4017 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,8057 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,9650 €/m ³	

À partir de l'année 2020, les tarifs comprennent l'exploitation du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

2.1.2 Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT

Date de la délibération	TERRITOIRE DE PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT
27/11/2023	Prime fixe : 88,4447 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 2,1644 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 2,5621 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 2,7189 €/m ³
11/12/2024	Prime fixe 89,6047 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 2,4642 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 2,8702 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,0302 €/m ³
08/12/2025	Prime fixe 94,30 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 2,6126 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,0166 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,1759 €/m ³

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

Le territoire de Port Sainte Foy et Ponchapt a intégré la délégation de service public avec VEOLIA au 1^{er} Janvier 2023.

2.2. Prix du service

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.3. Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune

À partir de 2025, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a remplacé les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte par trois nouvelles redevances — sur la consommation d'eau potable, la performance des réseaux d'eau potable et [celle des systèmes d'assainissement collectif](#) — afin de rééquilibrer le financement entre usagers, valoriser les efforts des collectivités pour des infrastructures performantes et renforcer le principe pollueur-payeur.

Ainsi, la redevance de modernisation des réseaux de collecte est supprimée et remplacée par la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs.

2.4. Le prix de l'assainissement

2.4.1 Evolution du tarif de l'assainissement

TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE – PINEUILH - PELLEGRUE				
Désignation		1 ^{er} janv 2025	1 ^{er} janv 2026	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,1800	56,9000	-0,49%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	1,0919	1,0868	-0,47%
	(120 à 3000 m ³)	1,4979	1,4908	-0,47%
	+3001 m ³	1,6579	1,6501	-0,47%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,1220	37,40	0,75%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	2,2948	2,3149	0,88%
	(120 à 3000 m ³)	2,2945	2,3149	0,89%
	+3001 m ³	2,2948	2,3149	0,88%
Redevances et taxes				
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs [€/m ³]		0,105	0,090	-14,29%
TVA		10 %	10 %	0,00%

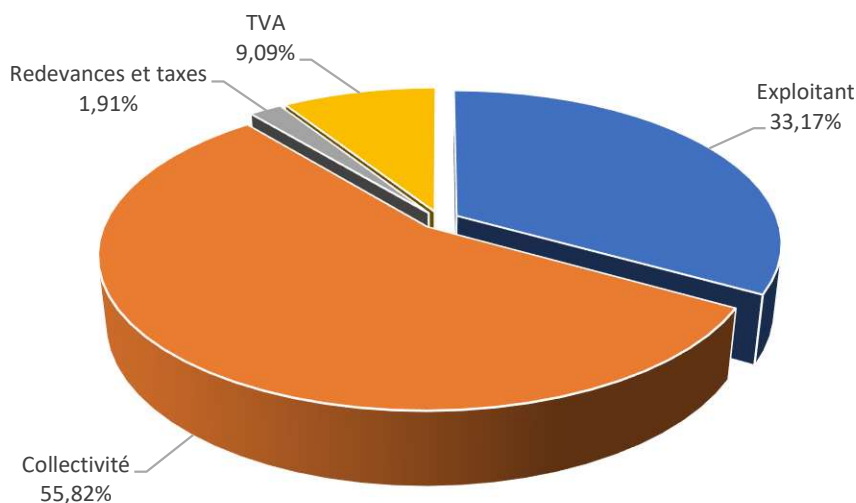
Désignation	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2026	Variation
Exploitant	188,21	187,32	-0,47%
Collectivité	312,50	315,19	0,86%
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs	12,60	10,80	-14,29%
TVA	51,33	51,33	0,00%
Total [€ TTC]	564,64	564,63	0,00%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)

0,36 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 4,71 € TTC/m³

Répartition des parts sur une facture type de 120 m³



TERRITOIRE DE PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT				
Désignation		1 ^{er} janv 2025	1 ^{er} janv 2026	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,1800	56,9000	-0,49%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	1,0919	1,0868	-0,47%
	(120 à 3000 m ³)	1,4979	1,4908	-0,47%
	+3001 m3	1,6579	1,6501	-0,47%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,1800	37,4000	15,34%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	1,0919	1,5258	11,19%
	(120 à 3000 m ³)	1,4979	1,5258	11,19%
	+3001 m3	1,6579	1,5258	11,19%
Redevances et taxes				
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs [€/m ³]		0,105	0,0900	-14,29%
TVA		10 %	10%	0,00%

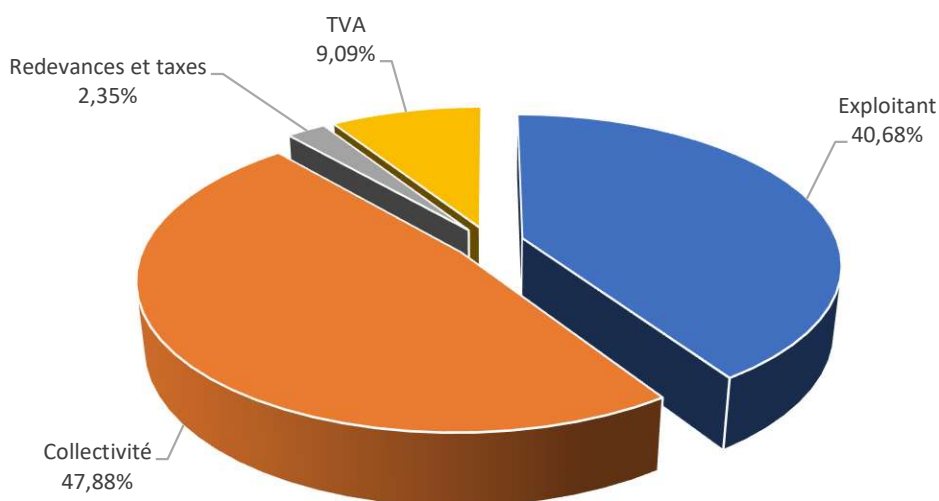
Désignation	1 ^{er} janv 2025	1 ^{er} janv 2026	Variation
Exploitant	188,21	187,32	-0,47%
Collectivité	197,10	220,50	11,87%
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs	12,60	10,80	-14,29%
TVA	39,79	41,86	5,20%
Total [€ TTC]	437,70	460,47	5,20%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)

5,84 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,84 € TTC/m³

Répartition des parts sur une facture type de 120 m³ (Port Sainte Foy et Ponchapt)



2.5. Recettes

2.6.1 Recettes de la collectivité*

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Redevances eaux usées domestiques	1 692 481,81 €	1 903 160,46 €	12,45%
Participations assainissement collectif	117 600,00 €	3 200,00 €	-97,28%
Recettes pour boues et effluents importés *			-
Total recettes de vente d'eau	1 810 082 €	1 906 360 €	5,32%
Autres recettes			
Prime d'épuration de l'Agence de l'eau	4 900,00 €	0,00 €	-100,00%
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	-
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	-
Total des recettes	1 814 982 €		-100,00%

*Sur la base de l'analyse du compte financier unique 2025.

2.6.2 Recettes de l'exploitant

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 037 484,00 €	1 042 780,00 €	0,51%
Total recettes de vente d'eau	1 037 484,00 €	1 042 780,00 €	0,51%
Autres recettes			
Produits exceptionnels - travaux	37 312,00 €	32 982,00 €	-11,60%
Produits accessoires	0,00 €	0,00 €	-
Total des recettes	1 074 796,00 €	1 075 762,00 €	0,09%

3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°20 10-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement collectif.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance « Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ».

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5

L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	NR	NR
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	91 %	91 %
+ 5 points	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Oui	Oui
Combinaison des 3 critères	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	oui	14
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.			
+ 15 points	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	oui	12

A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

+ 15 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	oui	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans). »	oui	10
Nombre total de points obtenus			101

3.2. Conformité de la collecte

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015 (remplaçant l'arrêté du 22 juin 2007) qui fixe les prescriptions s'appliquant aux collectivités pour la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement et positionne le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement.

3.3. Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Pour 2025, le service chargé de la Police des eaux n'a pas encore transmis les résultats officiels de performance des ouvrages d'épuration.

Ceux-ci seront disponibles sur le site <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr> et seront ensuite mis en ligne directement sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement [1](#).

Station :	Année 2025 (RAD)	
	Equipements (P.254.3)	Performance
EYNESSE	NC	100,00
LA ROQUILLE	NC	100,00
LES LEVES	NC	100,00
MARGUERON	NC	0,00
PINEUILH	100,00	100,00
PELLEGRUE	NC	0,00
PORT SAINTE FOY	83,00	0,00

3.4. Conformité de l'évacuation des boues

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2024	2025	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (RAD)	100 %	100 %	0,00 %

Les boues sont envoyées en compostage à St Christophe de Double sur la plateforme de PAPREC AGRO.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Bons de commande réalisés / en cours de réalisation au cours de l'exercice 2025 sur l'ensemble des deux territoires (Accord cadre à bons de commande / travaux divers relatifs à la réhabilitation des réseaux) :

	Désignation		Date réception	Montant TRAVAUX engagé HT	Montant TRAVAUX réalisé HT
MAC 2022-2024 – LOT 2					
BDC 9	COMMUNE DE PINEUILH - Réparation urgente du réseau EU en domaine privé rue Théodore Toulouse	12/11/2024	31/01/2025	67 596,26 €	50 679,21 €
MAC 2024-2027 – LOT 1					
BDC 1	COMMUNE DE PELLEGRUE - Extension du réseau d'eaux usées rue de la Grenouillette pour la création d'un lotissement – RD16E1	19/03/2025	21/10/2025	33 536,76 €	26 030,55 €
MAC 2024-2027 – LOT 2					
BDC 1	COMMUNE DE PINEUILH - Création des réseaux humides (EU, AEP) et réseaux secs de la ZA AQUITANIA – PHASE 1	12/05/2025	-	333 413,15 €	-
BDC 3	COMMUNE DE PINEUILH – Réparation urgente du réseau EU rue Jean Raymond Guyon RD235	28/11/2025	-	99 994,00 €	-
TRAVAUX HORS ACCORD CADRE					
	TERRITOIRE STE FOY LA GRANDE / PINEUILH : Réhabilitation des bâches sous vide	07/11/2023 (notification)	21/10/2025	1 218 888,91 €	1 143 749,66 €
TOTAL EXERCICE 2024				433 407,15 €	1 220 459,42 €

En bleu : travaux engagés/en cours en durant l'exercice, en rouge : travaux réceptionnés durant l'exercice

Le montant des opérations engagées antérieurement à l'exercice ainsi que celles réceptionnées à posteriori ne sont pas comptabilisés dans les totaux présentés dans le tableau ci-dessus.

4.2. État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025	Variation
En cours de la dette au 31 décembre	1 702 121,89 €	1 524 961,58 €	-10,41%
Remboursements au cours de l'exercice	220 742,97 €	209 948,08 €	-4,89%
<i>Dont en intérêts</i>	<i>37 618,30 €</i>	<i>32 787,77 €</i>	<i>-12,84%</i>
<i>Dont en capital</i>	<i>183 124,67 €</i>	<i>177 160,31 €</i>	<i>-3,26%</i>

4.3. Amortissements réalisés

	2024	2025	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	490 955,76 €	552 995,48 €	12,64 %

4.4. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Conformément à la réglementation en vigueur (article 12 de l'arrêté du 21 Juillet 2015), la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN a mis en place un **diagnostic permanent du système d'assainissement des eaux usées de PINEUILH / SAINTE FOY LA GRANDE**.

Pour ce, la collectivité a réalisé :

- > Une étude diagnostique du système d'assainissement dont le schéma directeur a été présenté le 18 Novembre 2020 ;
- > Un programme de sectorisation du réseau de collecte et de transfert qui comprend la mise en place de points de comptage.

Ainsi, les travaux sur les réseaux définis dans le schéma directeur et programmés en 2026 seront réalisés dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande*.

* ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE 2024-2027 / TRAVAUX DE RENOUELEMENT, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE RÉSEAUX D'AEP ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Lot 1 : Renouveau, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquille, Les-Lèves-et-

Thoumeyragues, Landerrouat, Ligueux, Margueron, Massugas, Listrac-de-Durèze, Pellegrue, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal et Saint-Quentin-de-Caplong.

Lot 2 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Sainte-Foy-La-Grande.

Etudes de projet en cours / Travaux programmés sur l'année 2026		
Objet des travaux	Montant des travaux	Année de réalisation prévisionnelle
Accord Cadre*		
Commune de PINEUILH – Reconfiguration du réseau EU rue Théodore Toulouse	En cours de chiffrage	2027
Travaux hors Accord cadre		
Commune de Margueron - Réhabilitation de la lagune n°3 et des prétraitements de la station d'épuration de Margueron	148 938,64 €	2026-2027
Commune de Pineuilh - Réhabilitation des centrales de vide de Brayat et RPA	En cours de chiffrage	2026 - 2027
Etudes		
Diagnostic des systèmes d'assainissement de La Roquille Margueron, Eynesse, Les Lèves et Thoumeyragues et Pellegrue	106 578,98 €	2026-2027
Total	255 517,62 €	

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5.1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2024	2025
Montants des abandons de créance		
Dont part délégataire	0 €	0 €
Dont part collectivité	-	-
Montants des versements à un fonds de solidarité		
Dont part délégataire	0 €	0 €
Dont part collectivité	-	-
Nombre de demandes acceptées	0	0

5.2. Opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée sur le service.

6. PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³, applicables sur l'ensemble des communes de chaque territoire :

6.1. Territoires de STEINTE FOY LA GRANDE et PELLEGRUE

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société SOGEDO, Tarif domestique : de la collectivité
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société VEOLIA EAU, Tarif domestique : de la collectivité

PROX GLOBAL - TERRITOIRES DE STEINTE FOY LA GRANDE et PELLEGRUE	1 ^{er} Janvier 2025	1 ^{er} Janvier 2026	Variation
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	82,56 €	81,62 €	-1,14%
de l'assainissement collectif	188,21 €	187,32 €	-0,47%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	176,12 €	181,29 €	2,93%
de l'assainissement collectif	312,50 €	315,19 €	0,86%
Agence de l'eau			
Redevance prélèvement	14,28 €	10,06 €	-29,58%
Redevance pour la consommation d'eau potable	38,40 €	38,40 €	0,00%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	8,40 €	9,60 €	14,29%
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement	12,60 €	10,80 €	-14,29%
TVA			
pour le service d'eau potable	17,59 €	17,59 €	3,63%
pour l'assainissement collectif	51,33 €	51,33 €	0,00%
TOTAL TTC			
pour le service d'eau potable	337,35 €	338,62 €	3,63%
pour l'assainissement collectif	564,64 €	564,64 €	0,00%
TOTAL TTC global	901,99 €	903,25 €	0,14%
Prix au m³ TTC	7,52 €	7,53 €	0,14%

6.2. Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT

Eau potable	Collectivité : SMDE 24 – CT VELINES, concession de service du 01/01/2020 avec la société SUEZ
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société VEOLIA EAU, Tarif domestique : de la collectivité

PROX GLOBAL - TERRITOIRE DE PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	1 ^{er} Janvier 2025	1 ^{er} Janvier 2026	Variation
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	133,07 €	134,99 €	1,44%
de l'assainissement collectif	188,21 €	187,32 €	-0,47%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	159,80 €	152,60 €	-4,51%
de l'assainissement collectif	197,10 €	220,50 €	11,87%
Agence de l'eau			
Redevance prélèvement	11,40 €	10,80 €	-5,26%
Redevance pour la consommation d'eau potable	38,40 €	38,40 €	0,00%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	8,40 €	7,56 €	-10,00%
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement	12,60 €	10,80 €	-14,29%
TVA			
pour le service d'eau potable	19,31 €	18,94 €	-1,91%
pour l'assainissement collectif	39,79 €	41,86 €	5,20%
TOTAL TTC			
pour le service d'eau potable	370,38 €	363,29 €	-1,91%
pour l'assainissement collectif	437,70 €	460,47 €	5,20%
TOTAL TTC global	808,08 €	823,76 €	1,94%
Prix au m³ TTC	6,73 €	6,86 €	1,94%